Date de nuve artique: 03/08/2022

## République française

## COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

## Séance du mardi 02 août 2022

Date de la convocation: 27/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux août l'assemblée régulièrement

Membres en exercice :

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à

9

18 h 00

Présents: 7

<u>Présents</u>: Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS,

Jean-Marc DUREY, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT,

Votants: 8

Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Représentés: Emmanuel VERILHAC

Secrétaire de séance:

Jean-Marc DUREY

Excusés:

Absents: Emilie MALEYSSON

## Objet: PLUI - DE\_2022\_36

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes en date du 27 juin 2022 décidant du transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Sont transférés, avec cette compétence :

- Le droit de préemption urbain, avec possibilité de déléguer le DPIJ aux communes après délibération motivée pour certaines zones ou secteurs d'aménagement en fonction des compétences des communes
  - Les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Les règlements locaux de publicité (PLP) avec transfert des procédures d'élaboration ou révision en cours
  - Les plans d'aménagement de zones d'aménagement concerté

Il précise que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification, à compter de la date de réception du courrier d'information de la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'article 8 des statuts de la CDC du Pays des Vans en Cévennes afin de transférer la compétence "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à compter du 15 octobre 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

RF PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/08/2022
007-210701470-20220802-DE\_2022\_36-DE

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/08/2022 007-210701470-20220802-DE\_2022\_36-DE